

**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire** du conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska tenue au Centre Administratif, le **mardi 17 septembre 2019** à compter de **11 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Michel Larochelle, maire  
Monsieur Bertrand Martineau, conseiller  
Madame Diane L. Gagnon, conseillère  
Monsieur Simon Arsenault, conseiller  
Madame Dominique Blanchette, conseillère  
Monsieur Réjean Arsenault, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Michel Larochelle.

Est également présente :

Madame Katherine Beaudoin, directrice générale

**ORDRE DU JOUR**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE**
3. **AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT 063-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 003-2013**
4. **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 063-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 003-2013**
5. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS CI-HAUT MENTIONNÉS**
6. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2019-09-407**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 153 du Code municipal, l'avis de convocation a été notifié aux membres du conseil municipal, conformément aux dispositions prévues à cet effet ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture intégrale de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Diane L. Gagnon  
Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2019-09-408**

**DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE**

CONSIDÉRANT QU'une demande de modification au règlement de zonage a été déposée par les propriétaires du 378, avenue Pie X afin d'augmenter le coefficient d'occupation du sol maximum à 40 % plutôt que 30 % pour la zone C3 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont analysé la demande complète et les impacts pratiquement nuls sur la zone concernée et les zones contigües ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault  
Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le conseil accepte qu'une procédure de modification au règlement de zonage soit commencée afin de répondre à la demande du demandeur.

QUE la procédure soit commencée au moment de la réception du paiement des frais applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT 063-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 003-2013**

La conseillère Diane L. Gagnon donne un avis de motion à l'effet qu'un règlement modifiant le règlement de zonage 003-2013 sera adopté à une séance ultérieure.

**2019-09-409**

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 063-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 003-2013**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné précédemment concernant la modification du règlement de zonage 003-2013;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu le projet de règlement plus de 72 heures avant la présente séance et renoncent à sa lecture complète ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette  
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil adopte le premier projet de règlement 063-2019 modifiant le règlement de zonage 003-2013 tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS CI-HAUT MENTIONNÉS**

**2019-09-410**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette  
Appuyée par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 11 h 11.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Michel Larochelle,**  
**Maire**

---

**Katherine Beaudoin,**  
**Directrice générale**

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.

